

Auxerre, le **10 AOÛT 2021**

Service Forêt, Risques, Eau et Nature
Unité Milieux Aquatiques, Assainissement et Pêche

Le directeur départemental des territoires

à

Affaire suivie par : Ludivine Boudignon *LB*
Tél : 03 86 48 41 65
ddt-sefren-eau@yonne.gouv.fr

EDF Renouvelables France – Agence de Paris
Coeur défense – Tour B
100 Esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

A l'attention de Monsieur Daniel Gama

Objet : Projet de centrale photovoltaïque – commune de Villeneuve la Dondagre

PJ : ZH66 - 89-2020-00113

Votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement relatif à un projet de centrale photovoltaïque sur la commune de Villeneuve la Dondagre a été enregistré au guichet unique de la Police de l'Eau sous le numéro 89-2020-00113 en date du 23 octobre 2020.

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration, une demande de compléments vous a été formulée le 3 mai 2021.

Vous disposiez d'un délai de 3 mois pour faire parvenir ces différents éléments. À ce jour, aucun complément ne nous a été fourni.

Conformément à l'article R. 214-35 du code de l'environnement, il est fait opposition tacite à votre déclaration.

Le dépôt d'un nouveau dossier de déclaration est nécessaire pour reprendre la procédure relative à ce projet.

L'Unité Milieux Aquatiques, Assainissement et Pêche reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le directeur départemental des territoires,
Le chef du Service Forêt, Risques, Eau et Nature


Fabrice BONNET